

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1250

27 avril 2016

SOMMAIRE

AGP Turkey III Sarl II	59960	InterVer Management S.A.	59955
Alderwood Luxembourg S.à r.l.	59955	Iris Invest S.à r.l.	59958
Bricobois 2000 S.à r.l.	59957	Iris Invest S.à r.l.	59960
Busangel S.A.	59981	Islay Investment S.à r.l.	59956
CD Consulting S.à r.l.	59959	JUST Do-IT S.à r.l.	59955
Concept International S.à r.l.	59959	Kemon S.A.	59955
Coralis S.A.	59959	LB-Re	59960
EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l.	59959	Lux-Plaques S.à r.l.	59986
EPISO Luxembourg Holding S.à r.l.	59959	Mas Services S.A.	59954
Esterel Investments S.A., SPF	59959	Moma Holdco S.à r.l.	59954
Finvestim S.A.	59958	Moma Pledgeco S.à r.l.	59954
FRBL022011 S.à r.l.	59958	Moma Topco S.à r.l.	59954
Gardizoo S.à r.l.	59958	Mont Fort Inc S.à r.l.	59954
Gedrenk's René Sarl	59960	N.W. Services	60000
High Sky S.A.	59957	OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l.	59997
HWE Immo Wasserbillig S.à r.l.	59956	Pevia Private Equity S.A.	59954
Immoprestige S.A.	59957	SELP (Delta Poland) S.C.Sp.	59993
Immoprestige S.A.	59957	SELP (Delta Spare 3) S.à r.l.	59993
Immoprestige S.A.	59956	Société pour Opérations Industrielles et Com- merciales en Aéronautique	59981
Im Trubel Sarl	59956	Supervalves SA	59989
Ingenieur-Bau Hunger, S.à r.l.	59957	Yew Investment S.à r.l.	59973
Innsworth Investments II S.à r.l.	59956	Yukon Holdings S.à r.l.	59955
Inova S.à r.l.	59957		
Insitor S.à r.l.	59958		

Moma Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.672.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016079577/9.
(160045021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Moma Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.930.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016079578/9.
(160045022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Moma Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.215.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016079579/9.
(160045020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Mas Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 201.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016079588/9.
(160045582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Mont Fort Inc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.098.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 183.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016079601/9.
(160044893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pevia Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 137.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016079670/9.
(160045206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Yukon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 168.644.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016079836/11.

(160045644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Alderwood Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.828.

Les comptes annuels au 31/12/2014 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079878/9.

(160046091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

InterVer Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9517 Weidingen, 48, rue Eisknippchen.

R.C.S. Luxembourg B 144.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Signatures**Administrateur*

Référence de publication: 2016080193/12.

(160046597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

JUST Do-IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4084 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 148.725.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079491/10.

(160045737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Kemon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.488.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEMON S.A.

Référence de publication: 2016079503/10.

(160045390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Innsworth Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Innsworth Investments II S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2016080190/11.

(160046567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

HWE Immo Wasserbillig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6430 Echternach, 13, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 175.642.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HWE IMMO WASSERBILLIG S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016080182/12.

(160046268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Islay Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.219.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016080195/9.

(160046462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Im Trubel Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.
R.C.S. Luxembourg B 132.387.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IM TRUBEL SARL
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016080201/12.

(160046332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Immoprestige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.463.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080203/9.

(160046593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Bricobois 2000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 21.550.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRICOBOIS 2000 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016079955/12.

(160046058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

High Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080170/9.

(160046155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Immoprestige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.463.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080204/9.

(160046598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Immoprestige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.463.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080205/9.

(160046599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Ingenieur-Bau Hunger, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 154.611.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080206/9.

(160046233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Inova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4993 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht.

R.C.S. Luxembourg B 133.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080207/9.

(160046590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Insitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080208/9.

(160046158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Iris Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 182.683.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBERG

Signature

Référence de publication: 2016080215/13.

(160046655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Finvestim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 139.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016080110/10.

(160046011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

FRBL022011 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 562.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016080121/10.

(160046471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Gardizoo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 2, rue du Kiem, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 38.273.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARDIZOO S.à r.l.

Référence de publication: 2016080124/10.

(160046495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Concept International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 147.420.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016079967/11.

(160046160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

CD Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 116.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079994/9.

(160046503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Coralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 85.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080014/9.

(160045988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 138.590.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080066/9.

(160046327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 173.174.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080067/9.

(160046325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Esterel Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 168.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080073/9.

(160046508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Gedrenk's René Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3776 Tetange, 10, Um Hesselsbierg.
R.C.S. Luxembourg B 99.802.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016080126/9.
(160045995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Iris Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 182.683.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2016080216/13.
(160046656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

LB-Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 24.011.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LB-Re
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016080255/11.
(160045765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

AGP Turkey III Sarl II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 203.490.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of January,
Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED

Amstar Global Partners Ltd, a corporation governed by the laws of Bermuda, with registered office at Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 40068,

Here represented by Mrs Catherine KREMER, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, signed by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “AGP Turkey III Sarl II”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into:

- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”);
 - one thousand (1,000) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”);
 - one thousand (1,000) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”);
 - one thousand (1,000) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”);
 - one thousand (1,000) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”);
 - one thousand (1,000) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”);
 - one thousand (1,000) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”);
 - one thousand (1,000) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”);
 - one thousand (1,000) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”); and
 - one thousand (1,000) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”),
- with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 28 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor (s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Managers if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The

foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by the Laws, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Wednesday of June at 4 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached

at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles or the Laws, for the purpose of amending the Articles of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by the Laws (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon as and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Class A Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than ten per cent (10%) per annum of the nominal value of such share; then
- each Class B Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than nine per cent (9%) per annum of the nominal value of such share; then
- each Class C Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than eight per cent (8%) per annum of the nominal value of such share; then
- each Class D Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than seven per cent (7%) per annum of the nominal value of such share; then
- each Class E Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than six per cent (6%) per annum of the nominal value of such share; then
- each Class F Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than five per cent (5%) per annum of the nominal value of such share; then
- each Class G Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than four per cent (4%) per annum of the nominal value of such share; then
- each Class H Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than three per cent (3%) per annum of the nominal value of such share; then
- each Class I Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than two per cent (2%) per annum of the nominal value of such share; then
- each Class J Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than one per cent (1%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"), and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the majority of shareholders holding at least three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2016.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been recorded by the notary, all the Company's shares have been subscribed by the sole shareholder, Amstar Global Partners Ltd, pre-qualified, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the amended law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Sole shareholder's resolutions

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

First Resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Jason M. LUCAS, born on 11 July 1980 in Denver, United States of America, residing professionally at 1050 17th St. 23rd Floor, Denver CO, 80265, United States of America;

- Mr Fabrice GEIMER, born on 23 January 1978 in Arlon, Belgium, residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Roberto CHIAPPALONE, born on 15 May 1978 in Metz, France, residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxy-holder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois de janvier,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Amstar Global Partners Ltd, une société constituée sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, et immatriculée auprès du Registrar of Companies of Bermuda sous le numéro 40068,

Ici représenté par Madame Catherine KREMER, Avocat à la court, résidant professionnellement à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «AGP Turkey III Sarl II».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand- Duché de Luxembourg par décision des associés ou de l'associé unique adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- un million deux cent quarante et un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»);
 - mille (1.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B»);
 - mille (1.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C»);
 - mille (1.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D»);
 - mille (1.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E»);
 - mille (1.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F»);
 - mille (1.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G»);
 - mille (1.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H»);
 - mille (1.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I»); et
 - mille (1.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J»),
- d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 28 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérant(s) de Catégorie A ou Gérant(s) de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième mercredi du mois de juin à 16 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins dix pour cent (10%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins neuf pour cent (9%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins huit pour cent (8%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins sept pour cent (7%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins six pour cent (6%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins cinq pour cent (5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins quatre pour cent (4%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins trois pour cent (3%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins deux pour cent (2%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie J (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins un pour cent (1%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).
- Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la majorité des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2016.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été enregistrés par le notaire, toutes les parts sociales de la Société ont été souscrites par l'associé unique, Amstar Global Partners Ltd, pré-qualifiée, et libérées entièrement par le prédit souscripteur moyennant un versement en numéraire.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Résolutions de l'associé unique

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Jason M. LUCAS, né le 11 juillet 1980 à Denver, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1050 17th St. 23rd Floor, Denver CO, 80265, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Fabrice GEIMER, né le 23 janvier 1978 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Roberto CHIAPPALONE, né le 15 mai 1978 à Metz, France, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. KREMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 janvier 2016. 2LAC/2016/1907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060188/700.

(160021282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Yew Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.540.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of the month of January.

Before Us Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 8Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.183,

represented by Me Nicolas STEICHEN, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 January 2016 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Yew Investment S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Yew Investment S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in his absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net annual profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
BRE/Europe 8NQ S.à r.l.	500	EUR 12,500
Total	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- Euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 8 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.140.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/Europe 8Q S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.183,

représentée par Me Nicolas STEICHEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 janvier 2016, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Yew Investment S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Yew Investment S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société aura pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou par tout autre moyen de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également accomplir toutes les opérations portant directement ou indirectement sur l'acquisition de biens immobiliers, de propriétés et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que sur toute participation dans toute entreprise immobilière ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut par ailleurs donner des garanties (y compris des garanties dites «up-stream» et «side-stream»), octroyer des sûretés, octroyer des prêts ou autrement prêter assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En relation avec toute entreprise immobilière ou autre entreprise, la Société peut également acquérir des prêts, y compris au rabais, consentir des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer de l'argent ou faire crédit selon quelque condition que ce soit, y compris, de manière non limitative, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de titres de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à quelque personne ou entité que ce soit qu'elle juge

appropriée. La Société peut conclure des contrats d'échange (swaps), des contrats à terme (futures, forwards), des opérations de produits dérivés, des contrats d'option, des opérations de rachat, de prêt de titres et d'autres opérations similaires, et sans préjudice de la généralité de ce qui précède, utiliser toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, des sûretés et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté octroyée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris, de manière non limitative, le rôle d'arrangeur, de chef de file, d'agent de la facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société n'entreprendra pas de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ou par toute loi ou réglementation future portant modification de cette loi ou la substituant.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, à tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société fournira notamment aux sociétés au sein de son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la facilité de communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés selon les conditions requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales en vertu d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, la cession de parts sociales à des non associés est soumise à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, approuver et autoriser tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination peut également être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par des moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président de cette réunion ou, en son absence, par deux gérants. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux seront signé(e)s par le président de cette réunion ou par deux gérants.

Le conseil de gérance peut également et ce, de manière unanime, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis par la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la seule signature individuelle en cas de gérant unique, et par la seule signature individuelle de l'un des gérants en cas de conseil de gérance. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'en existe qu'un seul) ou selon le cas le conseil de gérance ou l'un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables engagées ou payées par cette personne en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle deviendrait impliquée en tant que partie ou en toute autre qualité en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou représentant et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris aux procédures d'appel) actuelles ou sur le point d'être engagées et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres engagements.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou représentant:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;
- (ii) en rapport avec toute affaire dans laquelle il aurait été finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) en cas d'une transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et représentants, en vertu d'un contrat ou tout autre engagement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire écrite valide (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

À aucun moment la Société ne comptera plus de trente (30) associés. À aucun moment une personne physique ne sera autorisée à devenir un associé de la Société.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence au 1^{er} janvier de chaque année et se termine au 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels seront affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et primes mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera accomplie par un ou plusieurs liquidateur (s), associé(s) ou non, qui est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré en numéraire les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
BRE/Europe 8NQ S.à r.l.	500	12.500 EUR
Total	500	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500 euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société avec les pouvoirs de signature indiqués dans les statuts de la Société:
 - BRE/Management 8 S.A., une société anonyme établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.140.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la partie comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en anglais, ladite personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, a signé le présent acte original avec le notaire, qui a une connaissance personnelle de la langue anglaise. Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Steichen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016061406/429.

(160022269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Busangel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016079219/10.

(160045238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

S.O.I.C.A., Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique, Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg/Findel, 2, ZA Aviation Générale- route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 203.591.

STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Madame Adeline HEIDERSCHIED, directeur financier, née le 21.05.1952 à Luxembourg, demeurant à L - 8156 Bridel, 31 rue Lucien Wercollier.

Monsieur Pierre KLEIN, Diplom Kaufmann, né le 26.05.1949 à Bettembourg, demeurant à L - 3271 Bettembourg, 101 rue de Peppange,

Monsieur Max WELBES, avocat à la cour, né le 27.09.1973 à Luxembourg, demeurant à L - 2221 Luxembourg, 393 rue de Neudorf,

ici représenté par Madame Adeline HEIDERSCHIED, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 janvier 2016 à Luxembourg.

Madame Stéphanie WELBES ép. DEMUTH, éducatrice diplômée, née le 16.05.1977 à Luxembourg, demeurant à L - 8326 Capellen, 6, rue Hierenknapf,

ici représentée par Madame Adeline HEIDERSCHIED, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 janvier 2016 à Luxembourg.

Les procurations signées "ne varietur" par les personnes comparantes es qualités qu'elles agissent et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, les deux premières présentes et les suivantes représentées comme dit-ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique» en abrégé «S.O.I.C.A.»

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Il pourra encore être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la fabrication, le montage, l'amélioration, la commercialisation et le négoce de matériel, d'équipements et d'accessoires dans le domaine aéronautique, ainsi que la prestation de services dans le même domaine. Un accent particulier sera mis sur l'acquisition, la restauration et l'utilisation d'avion ou de matériel servant ou ayant servi à l'aéronautique, ainsi que leur financement. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses entreprises.

Titre II - Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées.

Les actions de la société sont nominatives.

Il est expressément stipulé entre les actionnaires qu'en cas de cession d'actions, respectivement de vente, le cédant est tenu de les offrir en priorité à ses co-actionnaires.

Dans le cas d'une transmission pour cause de mort les actionnaires survivants renoncent à leur droit prioritaire en cas de dévolution à des héritiers légaux, réservataires ou non, ou au conjoint.

Art. 6. Augmentation ou réduction de capital. Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale délibérant en matière de modification aux statuts.

Lors de toute augmentation de capital, le conseil d'administration fixe le taux et les conditions d'émission des nouvelles actions.

Les nouvelles actions à souscrire contre espèces sont offertes par préférence aux propriétaires des actions du capital social au prorata du nombre de leurs titres au jour de l'émission dans le délai et aux conditions fixées par le conseil d'administration.

Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel étant entendu que la décision sera prise à la majorité des trois quarts des voix valablement émises. Cette proposition doit être annoncée dans la convocation. La justification détaillée doit être exposée dans un rapport établi par le conseil d'administration portant notamment sur le prix d'émission proposé et présenté à l'assemblée.

Titre III - Administration - Surveillance

Art. 7. Composition du conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, nommés pour six ans au maximum par l'assemblée générale des actionnaires et en tout temps révocables par elle.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique respectivement sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration qui intéressent la société.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Il représente la société tant judiciairement qu'extrajudiciairement.

Il a notamment le pouvoir de décider de toutes opérations qui rentrent aux termes de l'article 4 dans l'objet social, ainsi que de tous apports, cessions, souscriptions, associations, participations ou interventions financières relatifs auxdites opé-

rations. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un administrateur qui portera le titre d'administrateur délégué.

Le premier administrateur délégué sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale consécutive à la constitution.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique respectivement peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 9. Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation et sous la présidence ou en cas d'empêchement de celui-ci, d'un administrateur désigné par ses collègues, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige ou chaque fois qu'un administrateur le demande.

Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale consécutive à la constitution.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Art. 10. Délibérations du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration ne peut statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

L'utilisation d'équipement de visioconférence ou conférence téléphonique est permise et les administrateurs utilisant ces technologies seront considérés présents et seront autorisés à voter par vidéo ou téléphone. Après délibérations, les votes peuvent également être émis par écrit ou fax ou télégramme, télex ou téléphone, pourvu que dans ce dernier cas, le vote soit confirmé par écrit.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix valablement émises. En cas de partage, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, courrier électronique ou fax.

Art. 11. Signature des administrateurs. Tous les actes qui engagent la société porteront la signature de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur qui a l'autorisation d'établissement. Pour les affaires courantes de gestion journalière jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 2.000, la signature individuelle de l'administrateur délégué qui a l'autorisation d'établissement est suffisante.

En cas d'administrateur unique celui-ci aura tous les pouvoirs à engager la société par sa signature unique

Art. 12. Procès-verbal du conseil d'administration. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées sur des procès-verbaux signés par le président et la majorité au moins des membres présents.

Les résolutions de l'administrateur unique sont reprises dans un registre ad hoc.

Art. 13. Des commissaires. La surveillance des opérations de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Le ou les commissaires sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans et seront rééligibles.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 14. Caractère de l'assemblée générale. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique ou d'un ou de plusieurs de ses actionnaires.

Art. 15. Droit de vote aux assemblées générales. Toute action donne droit à une voix aux assemblées générales.

Art. 16. Assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social le 2^{ème} mardi du mois de mars de chaque année à 17 heures. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée le premier jour ouvrable suivant.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit l'être sur la demande écrite d'actionnaires représentant ensemble au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 17. Pouvoir et composition de l'assemblée. L'assemblée générale régulièrement convoquée, représentant l'universalité des actionnaires, a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Elle se compose de tous les propriétaires d'actions de capital qui ont le droit de voter, soit par eux-mêmes, soit par mandataires, moyennant observation des prescriptions légales et statutaires.

Art. 18. Représentation à l'assemblée. Chaque actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit (ou par fax, courrier électronique ou d'autres moyens similaires ayant un support matériel, avec signature électronique sécurisée) une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

Les actionnaires peuvent participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification, et sont réputés présents pour la détermination du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de manière continue.

Art. 19. Délibération de l'assemblée générale. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

L'assemblée générale convoquée pour modifier toute disposition des statuts ne peut délibérer valablement que si la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications aux statuts proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée générale peut être convoquée suivant les règles prévues par la loi. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats recueillis lors de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale pourra délibérer valablement indépendamment de la proportion du capital représentée. Tant à la première qu'à la seconde assemblée générale, les résolutions, en vue de leur adoption, devront être prises par deux-tiers des voix valablement exprimées.

La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des actionnaires augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Art. 20. Procès-verbaux de l'assemblée. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent.

Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Durée de l'année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2016.

Art. 22. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toute charge, frais généraux et amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net de la société. Le bénéfice net sera réparti comme suit:

- 1) Cinq pourcent sont affectés à la formation ou l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pourcent (10%) du capital social nominal.
- 2) Le surplus est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des dispositions légales y relatives.

Dissolution - Liquidation Titre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Modalité de La liquidation. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunération.

Art. 24. Carence des statuts. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les comparants se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été établis, les parties comparantes, les deux premières présentes et les suivantes représentées comme dit ci-avant déclarent souscrire le capital social comme suit:

Madame Adeline HEIDERSCHIED,	500 actions
Monsieur Pierre KLEIN,	500 actions
Monsieur Max WELBES,	125 actions
Madame Stéphanie WELBES ép. DEMUTH,	125 actions

et le libérer intégralement en nature comme décrit ci-après.

Ensuite, lesdites parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- que les actions souscrites comme dit ci-avant ont été entièrement libérées par les parties comparantes dans la proportion de la participation qu'elles détenaient dans la société ci-après mentionnée, par un apport en nature, consistant en l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société anonyme de droit luxembourgeois «Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique» en abrégé «S.O.I.C.A.», RCS Luxembourg B numéro 23277, en cours de radiation, dont le terme est arrivé à échéance le 13 septembre 2015 et qui a continué les activités après l'arrivée dudit terme.

- que le tout consiste en un actif net au 31 décembre 2015 de EUR 90.286,41.

- que de cet apport, un montant de EUR 31.000,- est affecté au capital, un montant de EUR 8.971,06 à une réserve spéciale pour l'impôt sur la fortune, un montant de EUR 47.215,35 à une réserve libre et un montant de EUR 3.100,- à la réserve légale.

- qu'il n'existe aucune restriction légale ou conventionnelle au libre transfert de l'apport à la société présentement constituée et que les formalités nécessaires à la transmission valable des éléments apportés à la société présentement constituée seront effectuées dès la signature du présent acte.

Un rapport d'évaluation a été émis en date du 22 janvier 2016 par Grant Thornton Lux Audit S.A., cabinet de révision agréé, avec siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg B 183652 représenté par Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises agréé, suivant lequel l'apport a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentés des allocations à la réserve légale, à la réserve IF et aux résultats reportés.»

Le rapport signé "ne varietur" par les personnes comparantes es qualités qu'elles agissent et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 et 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes, les deux premières présentes et les suivantes représentées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a. Madame Adeline HEIDERSCHEID, directeur financier, née le 21.05.1952 à Luxembourg, demeurant à L - 8156 Bridel, 31 rue Lucien Wercollier.

b. Monsieur Pierre KLEIN, Diplom Kaufmann, né le 26.05.1949 à Bettembourg, demeurant à L-3271 Bettembourg, 101 rue de Peppange, et

c. Monsieur Guillaume WELBES, retraité, né le 30.07.1936 à Wiltz, demeurant à L - 8283 Kehlen, 19 rue Schoeberg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille vingt et un.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

Madame Stéphanie WELBES ép. DEMUTH, éducatrice diplômée, née le 16.05.1977 à Luxembourg, demeurant privé à L - 8326 Capellen, 6, rue Hierenknapp,

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille vingt et un.

3.- Conformément à l'article 8 des statuts de la société, est nommée administrateur-délégué:

Madame Adeline HEIDERSCHEID, précitée.

4.- Conformément à l'article 9 de statuts de la société, est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Pierre KLEIN, précité.

5.- Le siège social est établi au 2, ZA Aviation Générale- route de Trèves, L - 2632 Luxembourg/Findel.

6.- Tous pouvoirs sont conférés à l'administrateur délégué ci-avant nommé pour accomplir, sous sa signature individuelle, tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de l'exécution de tous contrats ou documents, de l'accomplissement de toutes les actions et les formalités et la passation de tous les actes nécessaires, appropriés, ou souhaitables à la transmission des actifs et du passif tel que décidé ci-avant, en ce compris l'annulation de tous les titres représentatifs du capital social et registre(s) de «Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique» en abrégé «S.O.I.C.A.», RCS Luxembourg B numéro 23277 ainsi que, pour autant que besoin, sa radiation du registre de commerce.

Autorisation d'établissement

Le notaire instrumentant a rendu les personnes comparantes, es qualités qu'elles agissent, attentives au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce

en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les personnes comparantes es qualités qu'elles agissent.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes es qualités qu'elles agissent, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Adeline Heiderscheid, Pierre Klein, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 28 janvier 2016. 1LAC/2016/3034. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 février 2016.

Référence de publication: 2016061826/251.

(160022741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Lux-Plaques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 203.590.

STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour de janvier.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dragoljub IVANOVIC, Indépendant, né le 13 avril 1966 à Prolesje (Serbie), demeurant à L-9440 Vianden, 32, rue Edouard Wolff.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation de deux branches d'activité, à savoir:

Branche d'activité 1:

- la fabrication de plaques d'immatriculation, de panneaux de signalisation et de plaques et écriteaux de tous genres.

Branche d'activité 2:

- la vente et achat de tous articles et accessoires automobiles ainsi que le commerce de détail et grossiste pour la vente d'articles d'épicerie et d'alimentation, produits frais et produits régionaux, d'articles ménagers et d'entretien, d'articles de tabacs, de boissons alcoolisées et non alcoolisées, d'articles de prêt-à-porter et bijoux de fantaisie.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Lux-Plaques S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance composé de gérants de classe A, de gérants de classe B et de gérants de classe C. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants:

- pour ce qui concerne la branche d'activité 1 par la signature conjointe du gérant de la classe A et du gérant de classe B;

- pour ce qui concerne la branche d'activité 2 par la signature individuelle du gérant de la classe A.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gestion dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Dragoljub IVANOVIC, pré-qualifié,	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, présent ou représenté comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
2. - Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

Monsieur Dragoljub IVANOVIC, Indépendant, né le 13 avril 1966 à Prolesje (Serbie), demeurant à L-9440 Vianden, 32, rue Edouard Wolff,

Gérant de classe B:

Monsieur José Carlos PEREIRA DE SOUSA, chauffeur, né le 01 décembre 1974 à Moxico (Angola), demeurant à L-9163 Brandenbourg, 8, henneschtaass.

3. - L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9710 Clervaux, 2, Grand-rue.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. IVANOVIC, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2725. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 04 février 2016.

Référence de publication: 2016061673/166.

(160022797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Supervalves SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 183.102.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de la société Supervalves SA (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 183.102, constituée le 17 décembre 2013 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 531 du 27 février 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés en date du 6 février 2014 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 864 du 4 avril 2014.

L'assemblée générale est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Emmanuelle SCHILTZ, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Izzate ZEYMOUSSI, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression du capital autorisé existant.

2. Instauration d'un nouveau capital autorisé pour le fixer à EUR 35.000.000,- (trente-cinq millions d'euros) et autorisation, pour une période de cinq ans, à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social jusqu'à hauteur de EUR 35.000.000,- (trente-cinq millions d'euros) par la création et l'émission de nouvelles actions, sans toutefois réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

3. Modification subséquente du 4^{ème} et du 6^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

Version française

Art. 5. 4^{ème} alinéa. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 35.000.000,- (trente-cinq millions d'euros) qui sera représenté par 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Art. 5. 6^{ème} alinéa. «En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 25 janvier 2021, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à

libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

Version anglaise

Art. 5. 4^{ème} alinéa. “For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 35,000,000.- (thirty-five million Euro) to be divided into 3,500,000 (three million five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.”

Art. 5. 6^{ème} alinéa. “Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 25 January 2021, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.”

II) Le nom des actionnaires, le nombre d'actions détenues par chacun d'eux et le nom de leur mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant.

Seconde résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, lequel rapport restera annexé au présent acte, l'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé et de le fixer à EUR 35.000.000,- (trente-cinq millions d'euros) et d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 janvier 2021, à augmenter le capital social, dans les limites du capital autorisé, par la création et l'émission de nouvelles actions, sans toutefois réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 4^{ème} et le 6^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 4^{ème} alinéa. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 35.000.000,- (trente-cinq millions d'euros) qui sera représenté par 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Art. 5. 6^{ème} alinéa. «En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 25 janvier 2021, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède

In the year two thousand sixteen, on the twenty-fifth day of January.

Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,
is held

the extraordinary general meeting of the company Supervalves SA (the "Company"), a "société anonyme" having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 183.102, incorporated on 17 December 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 531 of 27 February 2014. The articles of incorporation of the Company have been amended on 6 February 2014 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 864 of 4 April 2014.

The meeting is opened at 2.30 p.m. under the chairmanship of Mrs Emmanuelle SCHILTZ, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Suet Sum WONG, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Izzate ZEYMOUSSI, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Removal of the existing authorized capital.
2. Establishment of a new authorized capital of EUR 35,000,000.- (thirty-five million Euro) and authorization for a period of five years to be granted to the board of directors to increase the share capital up to EUR 35,000,000.- (thirty-five million Euro) by creation and issue of new shares, without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

3. Amendment of 4th paragraph and 6th paragraph of article 5 of the bylaws, which will henceforth be read as follows:

French version

Art. 5. 4th paragraph. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 35.000.000,- (trente-cinq millions d'euros) qui sera représenté par 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Art. 5. 6th paragraph. «En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 25 janvier 2021, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

English version

Art. 5. 4th paragraph. "For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 35,000,000.- (thirty-five million Euro) to be divided into 3,500,000 (three million five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each."

Art. 5. 6th paragraph. "Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 25 January 2021, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below."

II) The name of the shareholders, the number of their shares and the name of their attorney are shown on an attendance list, which, signed by the attending shareholders, the attorneys of the represented shareholders, the members of the bureau

of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole share capital of the Company is duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which are all adopted by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to remove the existing authorized capital.

Second resolution

Having heard the report of the board of directors established pursuant to article 32-3 (5) of the law on commercial companies, as amended, which report shall remain attached to the present deed, the meeting decides to establish a new authorized capital and to fix it at EUR 35,000,000.- (thirty-five million Euro) and to authorize the board of directors, for a period of five years ending on 25 January 2021, to increase the share capital within the limits of the authorized capital, by creation and issue of new shares, without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the 4th paragraph and the 6th paragraph of article 5 of the by-laws, which will henceforth be read as follows:

Art. 5. 4th paragraph. "For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 35,000,000.- (thirty-five million Euro) to be divided into 3,500,000 (three million five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each."

Art. 5. 6th paragraph. "Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 25 January 2021, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing persons, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary, the present original deed.

Signé: E. Schiltz, S.S. Wong, I. Zeymoussi, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 28 janvier 2016. GAC/2016/759. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2016.

Référence de publication: 2016062590/187.

(160023686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

**SELP (Delta Poland) S.C.Sp., Société en Commandite spéciale,
(anc. SELP (Delta Spare 3) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 196.542.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of the month of December,
Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SELP (Delta Spare 4) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 35-37, avenue de Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 196.546 (“LU GP”); and

IPOPEMA 125 Fundusz Inwestycyjny Zamknięty Aktywów Niepublicznych, a close-end investment fund established under the laws of Poland, with its registered office at Próżna 9, 00-107 Warsaw, Poland, registered in the Investment Funds Register maintained by the Regional Court in Warsaw, 7th Civil Registry Division, under RFi number 1134, acting through its manager IPOPEMA Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych spółka akcyjna, a joint-stock company with its registered office at Próżna 9, 00-107 Warsaw, Poland, registered in the register of entrepreneurs of the National Court Register maintained by the District Court for the Capital City of Warsaw in Warsaw, 12th Commercial Division of the National Court Register under KRS no. 0000278264 (“FIZ”, and together with LU GP, the “Shareholders”);

each duly represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at Pétange, with full power of Sub-delegation, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, acting through their legal representatives, have requested the undersigned notary to record the following:

I. Such appearing parties are the Shareholders holding together hundred percent (100%) of the share capital of “SELP (Delta Spare 3) S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 35-37, avenue de Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 196.542, established pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglisten, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 16 April 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1650 on 3 July 2015 (the “Company”).

II. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600), divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, twelve thousand five hundred ninety-nine (12,599) of which are held by FIZ, while the remaining one (1) is held by LU GP.

III. The Shareholders have consented to waive any convening requirements and declare having been informed of the following agenda of the meeting beforehand:

Agenda

1. Approval of the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to the date of the Liquidation (as defined hereafter);

2. Continuation of the Company in the form of a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale) under the name “SELP (Delta Poland) S.C.Sp.” which shall take over all the assets and liabilities of the Company, and dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) (the “Liquidation”) for such purposes;

3. Appointment of SELP (Delta Spare 4) S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the Liquidation (the “Liquidator”);

4. Discharge (quitus) of the managers of the Company for the performance of their respective mandates for the period from 1 January 2015 to the date of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolving on the Liquidation;

5. Adoption of a special limited partnership agreement of the Company following the decision to continue the Company in the form of a special limited partnership (société en commandite spéciale) referred to under item 2 above, in the form materially in line with the draft attached to the present deed;

6. Acceptation of LU GP as unlimited partner (associé commandité) and FIZ as limited partner (associé commanditaire) in the Luxembourg special limited partnership and subsequent allocation by the Liquidator of the partnership units in the special limited partnership to LU GP and FIZ, in the same proportion as the shares they held in the Company;

7. Appointment of SELP (Delta Spare 4) S.à r.l. as sole manager of the special limited partnership;

8. Confirmation and approval, to the extent necessary, of the location of the registered office of the special limited partnership;

9. Powers of attorney; and

10. Miscellaneous.

Therefore, the appearing parties, acting through their legal representative, have requested the undersigned notary to record the following resolutions.

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to approve the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to the date of the Liquidation (up to and excluding the Liquidation).

A copy of the interim accounts, after having been initialled *ne varietur* by the legal representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities (Appendix 1).

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) for the purpose of continuing the Company in the form of a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale) under the name “SELP (Delta Poland) S.C.Sp.” (the “SCSp”), the terms of which shall be set out in the special limited partnership agreement to be adopted under the fifth resolution below, and which shall take over all the assets and liabilities of the Company, by derogation to the provisions of article 147 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) and in accordance with article 148ter of the Law.

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to appoint LU GP, as Liquidator of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolve to grant full discharge to the following managers of the Company for the performance of their respective mandates from 1 January 2015 to the date hereof:

- Mr. Desmond Mitchell, born on 24 August 1957 in Wells, the United-Kingdom and residing professionally at 4, allée des Charmes, L-1372 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Alain Peigneux, born on 27 February 1968 in Huy, Belgium and residing professionally at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Andrew Pilsworth, born on 20 November 1974 in Hythe, England and residing professionally at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR; and

- Mrs. Octavia Peters, born on 25 February 1969 in Moreton, England and residing professionally at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR.

Fifth resolution

The Shareholders unanimously resolve to adopt the special limited partnership agreement (the “Partnership Agreement”) following the decision to continue the Company as an SCSp pursuant to the second resolutions above.

Copy of the Partnership Agreement will be annexed to the present deed and will be registered with the deed (Appendix 2). An extract of the Partnership Agreement will be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Appendix 3).

Sixth resolution

The Shareholders unanimously accept LU GP as unlimited partner (associé commandité) and FIZ as limited partner (associé commanditaire) in the SCSp and resolve to accept and record the intervention of LU GP, in its capacity as Liquidator, represented as stated above, who hereby decides to allocate the partnership units in the SCSp as follows:

- 1 (one) partnership unit shall be allocated to LU GP; and

- 12,599 (twelve thousand five hundred ninety-nine) partnership units shall be allocated to FIZ,

with each partnership unit of the SCSp having a par value of EUR 1 (one Euro) and having the rights and obligations set out in the Partnership Agreement.

Seventh resolution

The Shareholders unanimously resolve to appoint LU GP as sole manager of the SCSp for an unlimited duration.

Eighth resolution

The Shareholders unanimously resolve to confirm that the registered office of the SCSp shall be established at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

The Shareholders unanimously resolve to empower and authorize any member of the board of managers of LU GP, each acting individually to perform any formalities in connection with the continuation of the Company as an SCSp, including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities.

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire, résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

SELP (Delta Spare 4) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.546 («LU GP»); et

IPOPEMA 125 Fundusz Inwestycyjny Zamkniety Aktywow Niepublicznych, un fond d'investissement de droit polonais ayant son siège social à Prózna 9, 00-107 Varsovie, Pologne, immatriculé auprès du Tribunal Régional de Varsovie, 7^{ème} Division du Registre Civil sous le numéro Rfi 1134, représentée par son organe de gestion - IPOPEMA Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych spółka akcyjna, une société par actions (joint-stock company) ayant son siège social à Prózna 9, 00-107 Varsovie, Pologne, immatriculée au Registre des Entrepreneurs du Tribunal National détenu par le Tribunal Régional de la Capitale de Varsovie à Varsovie, 12^{ème} Division Commerciale du Registre du Tribunal National (Register of entrepreneurs of the National Court Register maintained by the District Court for the Capital City of Warsaw in Warsaw, 12th Commercial Division of the National Court Register) sous le numéro KRS no. 0000278264 («FIZ», et ensemble avec LU GP, les «Associés»),

chacun représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk de notaire, résidant professionnellement à Pétange, avec pouvoir de subdélégation, en vertu des procurations données sous seing privé.

Les procurations des associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, et seront soumises avec cet acte aux autorités d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, agissant par l'intermédiaire du mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il suit:

I. Les parties comparantes sont les Associés détenant ensemble cent pour cent (100%) du capital social de la société «SELP (Delta Spare 3) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.542, constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, du 16 avril 2015, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juillet 2015 sous le numéro 1650 (la "Société").

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille six cents euros (12,600 EUR) divisé en douze mille six cents (12,600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, dont douze mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (12,599) sont détenues par FIZ et celle restante (1) par LU GP.

III. Les Associés ont consenti à renoncer aux formalités de convocation et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour suivant avant l'assemblée:

1. Approbation des comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de la Liquidation (telle que définie ci-après);

2. Continuation de la Société sous la forme d'une société en commandite spéciale sous la dénomination «SELP (Delta Poland) S.C.Sp.», qui reprendra tous les actifs et tous les passifs de la Société, dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire (la «Liquidation») à cet effet;

3. Nomination de SELP (Delta Spare 4) S.à r.l. comme liquidateur en relation avec la Liquidation (le «Liquidateur»);

4. Décharge (quitus) des gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société se prononçant sur la Liquidation;

5. Adoption du contrat social de la Société suite à la décision de poursuivre l'existence de la Société sous forme de société en commandite spéciale telle qu'indiquée dans le point 2 ci-dessus, essentiellement sous la forme telle qu'attachée à ce présent acte;

6. Acceptation de LU GP en qualité d'associé commandité et de FIZ en qualité d'associé commanditaire dans la société en commandite spéciale et attribution subséquente par le Liquidateur des parts dans la société en commandite spéciale à LU GP et FIZ, dans les mêmes proportions que les parts sociales qu'ils détenaient dans la Société;

7. Nomination de SELP (Delta Spare 4) S.à r.l en tant que gérant de la société en commandite spéciale;

8. Confirmation et approbation, le cas échéant, de l'emplacement du siège social de la société en commandite spéciale;

9. Procurations; et

10. Divers.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, agissant par l'intermédiaire du mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'approuver les comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de la Liquidation (jusqu'à, mais à l'exclusion de, la Liquidation) laquelle, après avoir été paraphée et paraphée par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera attachée au présent acte qui sera déposée en même temps aux autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de dissoudre la Société avec effet immédiat, et de mettre la Société en liquidation volontaire dans le but de poursuivre la Société sous la forme de société en commandite spéciale luxembourgeoise sous la dénomination de «SELP (Delta Poland) S.C.Sp.» (la «S.C.Sp»), les conditions y relatives étant exposées dans le contrat social de la société en commandite spéciale qui sera adopté en vertu de la sixième résolution ci-dessous, et lequel reprendra tous les actifs et passifs de la Société, par dérogation à l'article 147 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et en accord avec l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer LU GP comme Liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'accorder la décharge totale aux gérants suivants de la Société pour la réalisation de leurs mandats respectifs du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date du présent acte:

- Mr. Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 4, allée des Charmes, L-1372 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique et demeurant professionnellement au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Andrew Pilsworth, né le 20 Novembre 1974 à Hythe, Angleterre et demeurant professionnellement à Cunard House, 15 Regent Street, Londres SW1Y 4LR; and

- Mrs. Octavia Peters, née le 25 février 1969 à Moreton, Angleterre et demeurant professionnellement à Cunard House, 15 Regent Street, Londres SW1Y 4LR.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'adopter le contrat social de la société en commandite spéciale (le «Contrat Social»), suite à la décision de poursuivre l'existence de la Société en tant que SCSp suivant la deuxième résolution ci-dessus.

Une copie du Contrat Social restera annexée au présent acte et sera enregistré en même temps que l'acte (Annexe 2). Un extrait du Contrat Social sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Annexe 3).

Sixième résolution

Les Associés décident d'accepter LU GP comme associé commandité et FIZ comme associé commanditaire dans la SCSp et d'accepter et d'enregistrer l'intervention de LU GP, en sa capacité de Liquidateur, tel que représenté ci-dessus, qui décide de répartir les parts de la SCSp comme suit:

- 1 (une) part sociale sera allouée à LU GP; et

- 12,599 (douze mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales seront alloués à FIZ,

chaque part sociale de la SCSp ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), et accordant les droits et obligations décrits dans le Contrat Social.

Septième résolution

Les Associés décident de nommer LU GP comme gérant unique de la SCSp pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

Les Associés décident de confirmer et, le cas échéant, approuver, que le siège social de la SCSp sera établi au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Neuvième résolution

Les Associés décident de donner pouvoir et autorité à tout membre du conseil de gérance de LU GP, chacun de ces membres agissant individuellement afin de pourvoir à toute formalité en relation avec la poursuite de la Société sous forme de SCSp, incluant, afin d'éviter toute ambiguïté, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, ces dernières ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: EAC/2016/435. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016062606/234.

(160023570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.728,44.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.923.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED

Titanium UK Holdco 1 Limited, a private limited company incorporated in England and Wales, with registered office at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 09955278 ("Titanium UK Holdco"),

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder of OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under the number B 155.923, incorporated on September 21, 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C dated November 18, 2010, number 2498, page 119873 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed by the undersigned notary on April 20, 2015 and published in the Mémorial C dated June 25, 2015 number 1575, page 75569.

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Exchange the thirteen thousand two hundred and seventy-five (13,275) ordinary shares without nominal value against nine hundred fifty-six thousand and sixty-five (956,065) ordinary shares with a nominal value of one pence Sterling Pound (GBP 0.01) and to fix the nominal value at one pence (GBP 0.01) per share.

2. Increase of the capital of the Company by an amount of three thousand one hundred and sixty-seven British Pounds and seventy-nine pence (GBP 3,167.79) so as to raise it from its present amount of nine thousand five hundred and sixty British Pounds and sixty-five pence (GBP 9,560.65) to twelve thousand seven hundred and twenty-eight British Pounds and forty-four pence (GBP 12,728.44) by the issue of three hundred and sixteen thousand seven hundred and seventy-nine (316,779) new shares, at a par value of one pence (GBP 0.01) each, at a subscription price of three thousand one hundred and sixty-seven British Pounds and seventy-nine pence (GBP 3,167.79), and being subscribed for by the sole existing shareholder Titanium UK Holdco and being paid up by a contribution in kind of (a) fifteen thousand (15,000) shares held by Titanium UK Holdco in Unicity IX Oxford S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the

Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 171.823 (“Unicity IX”), (b) fifteen thousand (15,000) shares held by Titanium UK Holdco in Unicity VIII Huddersfield S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 171.803 (“Unicity VIII”) and (c) twelve thousand five hundred (12,500) shares held by Titanium UK Holdco in Unicity XII Brighton S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 174.401 (“Unicity XII”) whose existence and value are documented by a valuation certificate dated January 26, 2016 and duly signed by the managers of the Company.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decisions as follows:

“ **Art. 5.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand seven hundred and twenty-eight British Pounds and forty-four pence (GBP 12,728.44), represented by one million two hundred and seventy-two thousand eight hundred and forty-four (1,272,844) ordinary shares in registered form, with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.”

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to exchange the thirteen thousand two hundred and seventy-five (13,275) ordinary shares without nominal value against nine hundred fifty-six thousand and sixty-five (956,065) ordinary shares with a nominal value of one pence Sterling Pound (GBP 0.01) and to fix the nominal value to one pence Sterling Pound (GBP 0.01).

Second resolution

The general meeting resolves to increase the capital of the Company by an amount of three thousand one hundred and sixty-seven British Pounds and seventy-nine pence (GBP 3,167.79) so as to raise it from its present amount of nine thousand five hundred and sixty British Pounds and sixty-five pence (GBP 9,560.65) to twelve thousand seven hundred and twenty-eight British Pounds and forty-four pence (GBP 12,728.44) by the issue of three hundred and sixteen thousand seven hundred and seventy-nine (316,779) new shares, at a par value of one pence (GBP 0.01) each, at a subscription price of three thousand one hundred and sixty-seven British Pounds and seventy-nine pence (GBP 3,167.79).

Subscription and payment

The three hundred and sixteen thousand seven hundred and seventy-nine (316,779) new shares have been subscribed for by Titanium UK Holdco, as sole existing shareholder of the Company.

The three hundred and sixteen thousand seven hundred and seventy-nine (316,779) new shares have been fully paid up by Titanium UK Holdco at a subscription price of three thousand one hundred and sixty-seven British Pounds and seventy-nine pence (GBP 3,167.79), through a contribution in kind of (a) fifteen thousand (15,000) shares held by Titanium UK Holdco in Unicity IX, (b) fifteen thousand (15,000) shares held by Titanium UK Holdco in Unicity VIII and (c) twelve thousand five hundred (12,500) shares held by Titanium UK Holdco in Unicity XII.

Proof of the existence and value of the contribution for a total amount of three thousand one hundred and sixty-seven British Pounds and seventy-nine pence (GBP 3,167.79), has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly by delivery of a valuation certificate dated January 26, 2016 and duly signed by the managers of the Company.

Third resolution

The general meeting subsequently resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 5.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand seven hundred and twenty-eight British Pounds and forty-four pence (GBP 12,728.44), represented by one million two hundred and seventy-two thousand eight hundred and forty-four (1,272,844) ordinary shares in registered form, with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille seize, le vingt-septième jour de janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché du Luxembourg),

A COMPARU:

Titanium UK Holdco 1 Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, immatriculée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 09955278 («Titanium UK Holdco»),

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société préqualifiée est l'associé unique de la société OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.923, constituée le 21 septembre 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C le 18 novembre 2010, numéro 2498, page 119873 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 20 avril 2015 et publié au Mémorial C le 25 juin 2015, numéro 1575, page 75569.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a invité le notaire à constater que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Echange des treize mille deux cent soixante-quinze (13.275) parts sociales sans désignation de valeur nominale contre neuf cent cinquante-six mille soixante-cinq (956.065) parts sociales d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune et de fixer la valeur nominale des parts sociales à un pence (GBP 0,01) chacune.

2. Augmentation du capital de la Société à concurrence de trois mille cent soixante-sept livres sterling et soixante-dix-neuf pence (GBP 3.167,79) pour le porter de son montant actuel de neuf mille cinq cent soixante livres sterling et soixante-cinq pence (GBP 9.560,65) au montant de douze mille sept cent vingt-huit livres sterling et quarante-quatre pence (GBP 12.728,44) par l'émission de trois cent seize mille sept cent soixante-dix-neuf (316.779) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune, à un montant de souscription de trois mille cent soixante-sept livres sterling et soixante-dix-neuf pence (GBP 3.167,79), et étant souscrites par l'associé unique Titanium UK Holdco et s'effectuant par l'apport en nature (a) de quinze mille (15.000) parts détenues par Titanium UK Holdco dans le capital de Unicity IX Oxford S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.823 («Unicity IX»), (b) de quinze mille (15.000) parts détenues par Titanium UK Holdco dans le capital de Unicity VIII Huddersfield S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.803 («Unicity VIII»), (c) de douze mille cinq cents (12.500) parts détenues par Titanium UK Holdco dans le capital de Unicity XII Brighton S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.401 («Unicity XII») dont la preuve de leur existence et valeur étant apportée par un certificat d'évaluation daté du 26 janvier 2016 et dûment signé par les gérants de la Société.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution:

« Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à de douze mille sept cent vingt-huit livres sterling et quarante-quatre pence (GBP 12.728,44) représenté par un million deux cent soixante-douze mille huit cent quarante-quatre (1.272.844) parts sociales ordinaires sous forme nominative, avec une valeur nominale de un pence (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

II. Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises conformément à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les treize mille deux cent soixante-quinze (13.275) parts sociales sans désignation de valeur nominale contre neuf cent cinquante-six mille soixante-cinq (956.065) parts sociales d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune et de fixer la valeur nominale des parts sociales à un pence (GBP 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de trois mille cent soixante-sept livres sterling et soixante-dix-neuf pence (GBP 3.167,79) pour le porter de son montant actuel de neuf mille cinq cent soixante livres sterling et soixante-cinq pence (GBP 9.560,65) au montant de douze mille sept cent vingt-huit livres sterling et quarante-quatre pence (GBP 12.728,44) par l'émission de trois cent seize mille sept cent soixante-dix-neuf (316.779) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un pence (GBP 0,01) chacune, à un montant de souscription de trois mille cent soixante-sept livres sterling et soixante-dix-neuf pence (GBP 3.167,79).

Souscription et paiement

Les trois cent seize mille sept cent soixante-dix-neuf (316.779) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites par Titanium UK Holdco en tant qu'associé unique de la Société.

Les trois cent seize mille sept cent soixante-dix-neuf (316.779) nouvelles parts sociales émises ont été entièrement payées par la société Titanium UK Holdco à un montant de souscription de trois mille cent soixante-sept livres sterling et soixante-dix-neuf pence (GBP 3.167,79), par l'apport en nature (a) de quinze mille (15.000) parts détenues par Titanium UK Holdco dans le capital de Unicity IX, (b) de quinze mille (15.000) parts détenues par Titanium UK Holdco dans le capital de Unicity VIII et (c) de douze mille cinq cents (12.500) parts détenues par Titanium UK Holdco dans le capital de Unicity XII, dont la preuve de leur existence et valeur étant apportée par un certificat d'évaluation daté du 26 janvier 2016 et dûment signé par les gérants de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de manière subséquente de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, comme suit:

« Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à de douze mille sept cent vingt-huit livres sterling et quarante-quatre pence (GBP 12.728,44) représenté par un million deux cent soixante-douze mille huit cent quarante-quatre (1.272.844) parts sociales ordinaires sous forme nominative, avec une valeur nominale de un pence (GBP 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 février 2016. 2LAC/2016/2288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016066923/184.

(160029088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

N.W. Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 7, Um Wangert.

R.C.S. Luxembourg B 137.131.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080307/9.

(160046092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.
